

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *o*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *o*
 - c. Fondations? *o*
 - d. Caisses communales? *o*
 - e. Biens se? *o*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *o*
 - g. De biens-fonds? *o*
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? *o*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Voyez N° 13)

N° 13)

Depuis le N° 16) Les articles suivants n'ont aucun rapport avec l'école de Billy Grand

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Fey*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Socher: Agence dudit Fey*

d. District *D'Challens*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

33
N° 17

Il n'y a aucun hameau ressortissant de l'école de Fey

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Schallens & Villars une lieue Ingers tiers d'heure - Naz 1/2 lieue Dommarhin une lieue Leyre & Cobens trois 1/2 lieue Dourens une lieue Dorcher trois quarts d'heure Rucyre demi lieue Gully trois quarts d'heure Suarons une lieue*
- a. Leurs noms.
- b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Le Régent est tenu d'enseigner aux enfans à lire, de leur enseigner la Religion, l'écriture, l'orthographe, la Musique & l'arithmétique; - -*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Il est tenu de faire deux écoles par jour excepté le Samedi qui n'en fait qu'une, il a le soir de long des moissons*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le Catéchisme d'Osterwald a l'usage des écoles de charité avec un recueil de passages pour la Religion les Oraisons à en apprendre à choix. Quand a la lecture elle se fait toujours dans le Nouveau Testament si ce n'est que l'on fait lire les plus avancés dans le vieux à certains jours -*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *assez bien observer*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *Il y a deux écoles par jour de trois heures chacune*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Ils sont distribués selon leurs talents & capacité -*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

- 11°. Instituteurs.
 - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Régent de Trey a été examiné par le Canteur de Dorcher & Drétté par le ci devant Baron*
 - b. D'où est-il? *De Chappelles*
 - c. Son nom *David Gabriel Lache*

(3)

- d. Son âge. *Né en 1761. il court sa 38 année*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Trois enfans en bas âge*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Il fut établi Régent à Trey en 1785.*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Instituteur dès l'âge de 14 ans, il a dès lors exercé cette pénible fonction jusqu'à présent*
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Il n'a d'autre fonction attachée a sa vocation que celle de faire la Chœur & de chanter à l'Eglise -*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *Il a de 60 à 70 Ecoliers. Les le printemps les grands sont occupés aux travaux de la Campagne, ne viennent que de tems en tems à l'école, mais ils sont assez assidus à celles d'hiver -*
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
- b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. *Le 1670 Samuel de Dorthran Seigneur de Dorcher Troy donna pour augmentation de pension 270 L. en créances, lesquelles sont entre les mains de la Charitable direction des Pauvres, laquelle rend l'intérêt de cette somme au Régent*
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus. *Il n'y a aucun bien d'école réuni a ceux de l'Eglise ou des pauvres*
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Chaque enfant paye dès l'âge de 4 ans jusqu'à 14 la moitié du métier qu'on s'en va de l'autre côté*
- 15°. Bâtiment de l'école. *Le bâtiment de l'école n'est pas neuf mais il est en bon état la Commune a soin de le réparer quand il est nécessaire*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il y a une grande chambre dans ce bâtiment pour l'école Le Régent souhaiterait d'en avoir une petite pour son ménage*
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *La Commune*
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

La pension de l'Instituteur consiste -
En argent 56 L y compris l'interet de la somme
remise à la Charitable Direction - - - - -
En graines 6 Sacs & 4 quarterons méteil 4 quarterons
& froment 1 Sac deavoine Le tout mesure de Lausane
Dois rendu tout coupé pour l'usage
Un jardin, un chenavier d'un quarteron de semence
Et un verger d'environ une pose - - - - -
Tous ces articles sont fournis par la Commune à l'exception
de ce qui est tiré de la Charitable Direction, ensuite de
la donation sus indiquée

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour le Régent de Gemisens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District
 - e. Canton

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

35
N. 18

Gemisens la Ville.
C'est un Village.
C'est une Commune.
De l'arrondissement de
D'Eschallens.
Du Léman.

Aucun Village
ni hameau n'auraient leurs usages à l'école
de Gemisens.